

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20150302\_15

### Séance du 2 mars 2015

**Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15

**Date de la convocation :**

22 février 2015

**Date d'affichage :**

9 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration donnée à Nicolas GRIFFOND), Anne-Marie MIVELLE (procuration donnée à Lydie CHANEZ), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY), Jean-Marie GIROD (procuration donnée à Nelly GIROD).

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

---

**Objet : Assainissement – avenant à la convention de fonctionnement de la STEP avec la Commune de Communailles-en-Montagne**

Monsieur le Maire rappelle les termes de :

- la délibération du 2 avril 2012 acceptant le raccordement *des eaux usées strict* de la commune de Communailles-en-Montagne et de ses modalités de reversement de la part d'investissement et de la part de fonctionnement.
- la convention du 29 septembre 2012 prévoyant la répartition des charges de fonctionnement de la station d'épuration l'utilisation du variable « nombre équivalent habitant réel ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rédiger un avenant afin de substituer à la donnée « nombre équivalent habitant réel », le « nombre de branchements réels ». Cette information est plus facilement communicable par le syndicat intercommunal des eaux du Centre Est du Jura et par le syndicat des eaux de Bief-du-Fourg.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, et donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'avenant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*